

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 3 JUIN 2021

**DEL-2021-112**

L'An deux mille vingt et un, le trois juin, à 10 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 27/5/2021, s'est réuni 'Salles Aravis – Bargy - Andey' du Forum des Lacs à THYEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

### Étaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARBIER, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BOISIER, BOUVARD C, BOUVARD M, CARTIER, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, JACQUES, LEOTY, MEYNET-CORDONNIER, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

### Suppléants :

Mme ARMAND-GRASSET.

M. NEVES.

### Avaient donné pouvoir :

Mme BOUCHET.

MM. BARTHALAIS, BUFFLIER, BURNET, COUTIER, GILLET, MARTIN-COCHER, SIBILLE.

### Étaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER, METRAL, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BONTEMPS, BOUCLIER, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, DEAGE, DEFAGO, DUNAND, GILBERT, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MODURIER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

### Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, DARDE, FORSTER, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, SCOTTON,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, BUGNICOURT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 83**

**Présents : 34**

**Représentés par mandat : 8**

En application des dispositions des lois n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et n° 2021-689 du 31 mai 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

---

**Objet : RETRAIT DES DELIBERATIONS DEL-2021-60 ET DEL-2021-63 RELATIVES AU COMPTE DE GESTION ET AU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL**

### **Exposé du Président,**

Par délibérations DEL-2021-60 et DEL-2021-63 du 1<sup>er</sup> avril 2021, le Comité a respectivement approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2020 du budget principal, après s'être assuré du rapprochement et de la concordance des comptabilités tenues par la Payeure départementale et l'ordonnateur.

La délibération relative au compte de gestion n'a pas pu être transmise au contrôle de légalité faute de transmission de celui-ci dans les délais requis. Dès lors, la délibération portant sur le compte administratif, établie au vu de la précédente, est contestée et le compte administratif considéré comme irrecevable.

Dès lors, à la demande de M. le Préfet, il convient :

De procéder au retrait desdites délibérations,  
De les approuver à nouveau

Le Comité syndical est invité à retirer les délibérations DEL-2021-60 et DEL-2021-63 du 1<sup>er</sup> avril 2021 approuvant respectivement le compte de gestion et le compte administratif 2020 du budget principal.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,

J.P AMOUDRY.

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE